Cadre opérationnel pour la complémentarité et la cohérence

Le présent document est tel qu'adopté par le Conseil et figure à l'annexe II de la décision B.17/04, paragraphe (a).

GREEN CLIMATE FUND

Objectif

Le Cadre opérationnel pour la complémentarité et la cohérence (ci-après le « Cadre opérationnel ») ici présenté, trouve toute sa pertinence dans un paysage de la finance climatique hétéroclite et en développement. Il a pour objet de renforcer la complémentarité des opérations entre les institutions de financement des actions climatiques et d'améliorer la cohérence des processus. Il pourra ultérieurement intégrer d'autres institutions, en plus de celles ici visées, si cela est nécessaire et au fur et à mesure de l'évolution des travaux. Une collaboration interinstitutionnelle sera nécessaire pour le perfectionner.

Le champ d'application du Cadre opérationnel englobe les domaines de convergence entre les canaux de distribution du financement climatique et ceux du GCF, conformément aux piliers décrits ci-dessous, et il pourra évoluer en fonction des orientations décidées par le Conseil.

Le Secrétariat du GCF rendra compte au Conseil une fois par an des résultats et des progrès de la mise en œuvre du Cadre opérationnel. Une mise à jour des travaux réalisés au titre du Cadre opérationnel doit également être incluse dans le rapport du GCF à la Conférence des Parties (COP), à partir de 2018.

Piliers opérationnels

Dans sa décision B.13/08, le Conseil a demandé au Secrétariat de préparer un document axé sur les quatre piliers suivants pour opérationnaliser la complémentarité et la cohérence :

Pilier I. Discussions au niveau du Conseil sur les accords de fonds à fonds ;

Pilier II. Amélioration de la complémentarité au niveau des activités ;

Pilier III. Promotion de la cohérence au niveau de la programmation nationale ;

Pilier IV. Complémentarité au niveau de l'offre de financement climatique à travers l'établissement d'un dialogue.

Une description de chaque pilier est détaillée ci-dessous, comprenant, dans la mesure du possible, les résultats potentiels en termes de complémentarité et de cohérence.

Cette complémentarité et cette cohérence entre les fonds peuvent exister aussi bien au niveau institutionnel qu'au niveau opérationnel. Dans ce contexte, le premier pilier (discussions au niveau du Conseil sur les accords de fonds à fonds) visant à aborder la complémentarité et la cohérence à un niveau institutionnel plus fondamental, et une adaptation des modèles organisationnels, des structures de gouvernance ou des politiques clés, peut s'avérer nécessaire. Les autres piliers visent à aborder ces deux axes au niveau opérationnel dans le cadre des paramètres institutionnels de chaque institution.

Pilier I : Discussions au niveau du Conseil sur les accords de fonds à fonds

Dans le cadre de ce pilier, les organes de gouvernance ou conseils d'administration des différents fonds peuvent explorer et saisir les opportunités de complémentarité et de cohérence pouvant entraîner des changements dans leur modèle organisationnel, leurs structures de gouvernance et/ou leurs politiques fondamentales. Globalement, lors de l'examen de tout accord de fonds à fonds, le Conseil pourra prendre en compte l'avantage comparatif de chaque institution en vue de maximiser l'impact, notamment les aspects de cofinancement (par exemple, activités financées, utilisation d'instruments financiers) et conclure des arrangements pour ensuite aller plus loin.

Les questions de fond qui pourraient relever de ce pilier sont notamment les suivantes :

Arrangement permettant à un fonds de fournir des cofinancements pour des projets financés au titre

d'un autre fonds ;

Ajustement des politiques ou des processus existants en vue d'un alignement ;

arrangements ayant des implications sur les décisions de financement s'appuyant sur des ressources du

GCF ;

Arrangements permettant de déléguer le pouvoir de programmation à un autre fonds.

Dans chaque cas, les conseils d'administration des différents fonds devront examiner attentivement les implications de tels arrangements/accords sur leur modèle organisationnel, leur structure de gouvernance et leurs politiques clés. Par exemple, dans le cas du GCF, le Conseil examinera les implications sur sa modalité de travail, à savoir par l'intermédiaire des entités accréditées, du cadre d'accréditation, du cadre de gestion des résultats, des critères d'investissement, entre autres.

En particulier, les organes de gouvernance des différents fonds devront identifier clairement les politiques (par exemple, relatives aux pratiques interdites ou au suivi et à l'établissement de rapports) qui devront être appliquées aux projets qui seraient financés conformément aux types d'arrangements qui seraient discutés dans le cadre de ce pilier du Cadre opérationnel.

La forme des accords de fonds à fonds sera déterminée par les conseils compétents une fois que le contenu de ces accords aura été discuté et convenu. Le Conseil pourra également souhaiter prendre en compte les apports de l'organe de gouvernance des autres fonds au moment des discussions sur lesdits arrangements.

Pilier II : Amélioration de la complémentarité au niveau des activités

Dans le cadre de ce pilier, les différents fonds devraient s'appuyer sur les synergies pouvant exister au niveau des activités afin de renforcer la complémentarité et d'éviter l'inefficacité, chaque fois que cela est possible. Cette complémentarité se produira au niveau opérationnel et au sein des modèles organisationnels et selon les politiques des différents fonds.

Le tableau 1 ci-dessous présente les résultats recherchés de la collaboration possible avec les différents canaux de distribution du financement climatique afin d'améliorer la complémentarité au niveau des activités.

Tableau 1. Amélioration de la complémentarité au niveau des activités

Élément 1 : Préparation /renforcement des capacités	
Résultats 2017-2018	Échange d'informations via des accords de coordination opérationnelle sur le soutien à la préparation, entre les canaux de distribution du financement climatique. Amélioration des modèles d'aide à la préparation pour favoriser la complémentarité. Coordination par le biais des mécanismes existants, notamment des activités conjointes, visant à renforcer la capacité des pays à programmer le financement climatique.
Élément 2 : Contributions déterminées au niveau national (CDN), plans nationaux d'adaptation (PNA), communications nationales (Nat Coms) et technologie	

Résultats 2017-2018	Échange d'informations et coordination dans le soutien et le pipeline des activités liées aux documents de planification et de rapport, tels que les CDN, les PNA, les Nat Coms, la transparence, etc. Une attention particulière sera accordée à la technologie et à la complémentarité avec le mécanisme technologique de la CCNUCC. Révision des modèles de demande de soutien pour favoriser la complémentarité. Coordination pour éviter les chevauchements et maximiser l'impact, et envisager, si possible, la collaboration à travers des ateliers et d'autres activités avec les pays.
Élément 3 : Soutien à la préparation de projets	
Résultats 2017-2018	Harmonisation des politiques liées au soutien à la préparation des projets pour simplifier l'accès. Partage d'informations pour éviter la duplication du soutien pour les mêmes propositions ou les chevauchements.
Élément 4 : Programmation	
Résultats 2017-2018	Échange d'expériences et identification des opportunités pour faire progresser la cohérence des approches de programmation, telles que les propositions de financement programmatique. Identification de synergies thématiques, telles que REDD+, technologie, etc., entre portefeuilles de projet/programme. Élaboration, en collaboration avec les autorités nationales désignées (AND) et les entités accréditées (EA), d'un panorama du financement climatique spécifique à chaque pays pour améliorer la coordination des pipelines. Application des enseignements tirés et des meilleures pratiques afin d'améliorer les environnements favorables, notamment en ce qui concerne l'engagement des parties prenantes.
Élément 5 : Propositions de financement	
Résultats 2017-2018	Identification des synergies des politiques et procédures existantes liées au cycle de projet et clarification en même temps des termes selon chaque paysage de financement, le cas échéant. Des opportunités pour améliorer l'utilisation des ressources pendant les processus d'examen de projet ont été identifiées, notamment pour reproduire les expériences réussies. Partage d'informations entre les fonds pour identifier et aider à évaluer les propositions similaires ou liées des mêmes postulants à un financement (et pour aborder le thème de la recherche du forum de financement approprié). Mettre au point des conseils standardisés à l'intention des postulants, au sujet des options disponibles au niveau des canaux de distribution du financement climatique, et si possible, pour les aider à déterminer quelles options sont les plus adaptées en fonction du type de proposition.
Élément 6 : Accréditation et collaboration avec les entités	
Résultats 2017-2018	Identification des opportunités pour accélérer l'accréditation des entités, en tirant parti du travail d'autres fonds. Application des leçons apprises et des meilleures pratiques tout au long du processus d'accréditation. Collaboration avec les entités, couvrant le partage d'informations, en ce qui concerne d'autres éléments du Cadre opérationnel, tels que la programmation, le renforcement des capacités, etc.
Élément 7 : Participation du secteur privé	

Résultats 2017-2018	Identification des opportunités pour améliorer et coordonner la sensibilisation du secteur privé. Identification d'options pour maximiser l'utilisation des instruments financiers figurant dans le paysage du financement climatique. Partage des informations sur de nouveaux instruments et des expériences innovantes, par exemple, en s'appuyant sur l'appel à propositions pour la mobilisation de fonds à grande échelle.
Élément 8 : Politiques et procédures	
Résultats 2017-2018	Échange d'expériences et identification des mesures possibles pour : Rationaliser la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales (SES), des normes fiduciaires, des approches de suivi et d'évaluation Harmoniser les méthodologies, y compris sur le cofinancement Standardiser les références minimales indicatives Échanger des expériences et harmoniser dans la mesure du possible les politiques de candidature liées aux entités accréditées (AE), y compris sur les frais, les garanties, etc.
Élément 9 : Gestion et partage des connaissances	
Résultats 2017-2018	Collaboration sur l'amélioration de la gestion et du partage des connaissances entre les différents canaux de distribution du financement climatique Intégration des leçons pertinentes et des meilleures pratiques à travers les différents canaux de distribution du financement climatique dans les opérations du GCF, et partage des enseignements tirés par le GCF à des fins similaires
Élément 10 : Travaux de l'Unité d'évaluation indépendante	
Résultats 2017-2018	Partage d'informations, des enseignements tirés et des bonnes pratiques et collaboration entre les différents canaux de distribution du financement climatique

Pilier III : Promotion de la cohérence au niveau de la programmation nationale

Pour promouvoir une plus grande cohérence au niveau national, le GCF et d'autres fonds doivent tenir compte des programmes d'investissement des pays, des cadres de politiques nationales et des programmes de travail des entités/agences accréditées/de mise en œuvre. Le tableau 2 ci-dessous présente les résultats recherchés au niveau opérationnel s'agissant des modèles organisationnels et des politiques des différents fonds, dans chaque cas, en étroite consultation avec les autorités nationales compétentes.

Tableau 2. Actions pour promouvoir la cohérence au niveau de la programmation nationale	
Élément 1. Programmes de pays et engagement des pays	
Résultats 2017-2018	Coordination de la programmation des pays, de la planification des investissements et du développement d'un pipeline entre les fonds (par exemple, les autorités nationales désignées (AND), les points focaux du Fonds pour l'environnement mondial, les autorités nationales désignées du CRTC, etc.). Amélioration du partage d'informations sur les demandes de soutien des autorités nationales désignées et des entités accréditées (EA) par rapport aux politiques nationales. Recherche d'opportunités pour maximiser l'utilisation des ressources lors de la formulation de l'examen du projet.
Élément 2 : Cadres de politiques	

Résultats 2017-2018	Échange de pratiques exemplaires et coordination de l'application des lignes directrices du GCF sur l'appropriation par les pays. Canaux de distribution du financement climatique pour la coordination du financement des plans nationaux d'adaptation (PNA), de l'évaluation des besoins technologiques (EBT), des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA), des procédures de mesure, rapport et vérification (MRV), etc., en consultation avec les parties prenantes respectives. Collaboration entre les canaux de distribution du financement climatique pour maximiser l'engagement des EA, dont les entités d'accès direct (EAD).
Élément 3 : Coordination menée par les pays	
Résultats 2017-2018	Canaux de communication améliorés entre les différents points focaux (AND et autres points focaux des différents fonds opérant dans un pays), le cas échéant. Coordination du développement des programmes de pays du GCF pour tirer parti du paysage du financement climatique dans le cadre du processus visant à engager les entités de mise en œuvre (actuelles et éventuelles) à identifier les étapes pratiques qui permettront la mise en œuvre des stratégies du pays grâce au soutien du GCF. Identification des problèmes pouvant survenir tout au long du processus de programmation et pour lesquels une meilleure coordination entre les AND et les EA peut être bénéfique pour renforcer le soutien afin d'aider chaque pays à réaliser un changement de paradigme dans ses efforts pour parvenir à de faibles émissions et à un développement résilient face à l'évolution du climat.

Pilier IV : Complémentarité au niveau de l'offre de financement climatique à travers l'établissement d'un dialogue

Dialogue annuel sur les canaux de distribution du financement climatique

Un dialogue annuel sur les canaux de distribution du financement climatique viendra appuyer la mise en œuvre du Cadre opérationnel en offrant un espace de consultation et d'échange de haut niveau entre les mécanismes de distribution du financement climatique, conformément à la décision B.13/12, paragraphe (b). Le Directeur exécutif animera et sera responsable du Dialogue annuel et conseillera les coprésidents du Conseil sur le calendrier, la portée et l'organisation de cette rencontre annuelle, au moins deux mois avant la date prévue. À l'avenir, d'autres Fonds pourront proposer d'organiser le Dialogue en collaboration avec le GCF.

Modalités de coordination entre les secrétariats

La mise en œuvre du Cadre opérationnel sera facilitée grâce à des mécanismes de coordination. Ils seront mis en place par le Secrétariat du GCF en collaboration avec les secrétariats des autres canaux de prestation de financement climatique pour faire avancer les questions opérationnelles de ce cadre. Chaque partie est invitée à rendre compte, le cas échéant, des progrès et des activités à son conseil d'administration, conformément à ses propres procédures et structures de gouvernance.

Les modalités de coordination doivent être efficaces, axées sur les résultats, éviter les doubles emplois et fonctionner conformément aux orientations pertinentes. S'appuyant sur les initiatives existantes et les enseignements tirés, de tels arrangements peuvent prévoir la création de groupes de travail, de plateformes de partage d'informations, l'organisation d'événements conjoints, etc. Dans la mesure du possible, cependant, la mise en œuvre du cadre, et en particulier les leçons apprises, sera intégrée aux opérations et processus en cours.

La programmation par les pays, interface d'appui aux efforts visant l'amélioration de la cohérence au niveau des programmes nationaux

Les actions visant à promouvoir la cohérence au niveau des programmes nationaux doivent être menées par chaque pays. La programmation dans chaque pays servira d'interface entre les actions visant à promouvoir la cohérence au niveau de la programmation nationale et celles visant à renforcer la complémentarité au niveau des activités. Le Programme d'aide pour la préparation est mis à la disposition des pays pour les aider à poursuivre leurs actions en ce sens, conformément à l'objectif général et aux directives du programme en vigueur.

Contribution au Comité permanent des finances

Le Comité permanent des finances pourra examiner les informations sur les efforts déployés en vertu de ce Cadre opérationnel. Les résultats et les mises à jour connexes pourront être inclus dans le rapport à la COP.

Annexe : Matrice du GCF et des autres canaux de distribution du financement climatique

Tableau 1. Matrice de conception et aspects opérationnels des canaux de distribution du financement climatique*

	GCF	FEM			Fonds d'adaptation	CIF	
		Fonds d'affectation spéciale (FEM 5 & 6)**	**LDCF/FPMA**	**SCCF/FSCC**		**Fonds pour les technologies propres (CTF)**	**Fonds stratégique pour le climat (SCF)**
Gouvernance							
établie	2010	1991	2001	2001	2001	2008	2008
Mandat CCNUCC	Entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris	Entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris	Au service de la CCNUCC et de l'Accord de Paris	Au service de la CCNUCC et de l'Accord de Paris	Au service du protocole de Kyoto, et selon la décision 1/CMA1 il « devrait également servir l'Accord de Paris », en phase avec les décisions à prendre à la COP24	Aucun	Aucun
Conseil d'administration	Conseil formé de 24 membres : • 12 pays en développement • 12 pays développés	Conseil formé de 32 membres : • 16 pays en développement • 14 pays développés • 2 économies en transition	Conseil formé de 32 membres : • 16 pays en développement • 14 pays développés • 2 économies en transition	Conseil formé de 32 membres : • 16 pays en développement • 14 pays développés • 2 économies en transition	Conseil formé de 16 membres : • 2 pour chacun des 5 groupements régionaux des Nations Unies • 1 PEID • 1 PMA • 2 Parties visées à l'Annexe I • 2 Parties non visées à	Comité du fonds fiduciaire de 16 membres : • 8 pays bénéficiaires éligibles • 8 pays contributeurs	Comité du fonds fiduciaire de 16 membres : • 8 pays bénéficiaires éligibles • 8 pays contributeurs Sous-comités de 12 membres pour le Programme pilote pour la résilience

					l'Annexe I		climatique (PPCR), Programme de mise à l'échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP) et Programme d'investissement forestier (FIP) chacun : • 6 pays bénéficiaires éligibles • 6 pays contributeurs
Capitalisation							
Financement cumulé promis (~milliards de dollars US)	10,3 USD *(2015 – 2018)*	3,03 USD [allocation de financement climatique]	1,225 USD	0,352 USD	0,64 USD [comprend les recettes du MDP], en mars 2017	5,4 USD ***En mars 2017***	2,61 USD ***En mars 2017***
Pays contributeurs (en développement entre parenthèses)	43 (9)	39 (13)	25	15	14	9	13
Promotion de l'appropriation par les pays							
Point focal national de coordination	Entités nationales désignées ou points focaux, qui émettent la lettre de non-objection requise pour approuver le financement ;	**Les points focaux politiques du FEM** se concentrent principalement sur la gouvernance, les politiques et les décisions, et les	**Identique au Fonds d'affectation spéciale du FEM.**	**Identique au Fonds d'affectation spéciale du FEM.**	L'**autorité désignée (AD)** est chargée d'approuver l'utilisation de la modalité de mise en œuvre sélectionnée,	**Points focaux pays dédiés.** Les CIF s'appuient sur les procédures établies par les banques multilatérales de développement (BMD) et les points focaux nationaux pour garantir la non-objection du pays lors de la préparation des	

	proposent des entités pour l'accréditation d'accès direct ; convoquent les parties prenantes au niveau national ; présentent des demandes de soutien à la préparation et assurent l'alignement des propositions de financement sur les priorités nationales (et d'autres fonctions)	relations entre les pays membres . Ce sont généralement ceux qui suivent les débats du Conseil et représentent leur pays à l'Assemblée. Les points focaux **opérationnels** du FEM sont responsables des opérations et des activités du FEM dans leur pays, dont l'examen et l'approbation des propositions de projet.			d'approuver les demandes d'accréditation en tant qu'entités de mise en œuvre nationales, régionales et sous-régionales, et d'approuver les projets et programmes proposés par les entités de mise en œuvre.	propositions de projet.	
Soutien à la préparation et aux capacités	Appui dans les domaines suivants : établissement et renforcement des AND et des cadres stratégiques ; Préparation des programmes de pays ; Accréditation pour les entités d'accès direct ; et Développement de projets et programmes	CPRC (Comité de Paris sur le renforcement des capacités) et autres mécanismes de soutien au renforcement des capacités, tels que le renforcement ou la création de secrétariats nationaux sur le changement climatique ou de points focaux nationaux, l'élaboration de rapports nationaux, l'amélioration et le transfert de	Appui à la préparation des PANA et PNA	Programme mondial de soutien au développement des PNA des pays non classés dans la catégorie PMA	Petites subventions pour soutenir l'accréditation des EMN et renforcer les capacités pour entreprendre des activités de préparation au financement climatique y compris les subventions disponibles pour : la formulation de projets ; la coopération Sud-Sud ; l'assistance technique ; la tenue d'ateliers au niveau mondial, régional et infrarégional et de	Préparation de plans d'investissement nationaux, soutien à la préparation de projets et événements de partage des connaissances, contribuant ensemble à la préparation et au soutien des capacités.	Préparation de plans d'investissement nationaux, soutien à la préparation de projets et événements de partage des connaissances, contribuant ensemble à la préparation et au soutien des capacités.

		technologies, etc.			webinaires. Échange en tête-à-tête avec les entités de mise en œuvre pressenties.		
Accréditation des entités d'accès direct(O/N)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Modalités d'accès							
Entités accréditées de mise en œuvre	Total des entités accréditées : 48 • Accès direct national : 14 • Accès direct régional : 9 • Accès international : 25	Total des partenaires de mise en œuvre : 18 • Agences multilatérales : 10 • Agences de projets : 8	Total des partenaires de mise en œuvre : 18 • Agences multilatérales : 10 • Agences de projets : 8	Total des partenaires de mise en œuvre : 18 • Agences multilatérales : 10 • Agences de projets : 8	Total des entités accréditées (en octobre 2016) : 43 • Nationales : 25 • Régionales : 6 • Multilatérales : 12	BMD : 5	BMD : 5
Programmation	**Les programmes de pays et les programmes de**	Le FEM organise des **ateliers élargis réunissant les**	Les projets et programmes sont conçus sur la base des informations et des orientations fournies dans les **CN, les**		Les **priorités stratégiques, les politiques et les**	Les BMD évaluent conjointeme	**Phase de préprogrammation.** Les Comités du

	travail des entités sont au centre de l'exercice de programmation. Ces documents évolutifs facilitent l'alignement des priorités de programmation des pays sur l'expertise et les capacités des entités accréditées. Le GCF fournit un **soutien à la préparation** pour aider les pays, entre autres, dans l'élaboration de cadres stratégiques. Le GCF organise des **dialogues structurés** pour articuler des feuilles de route régionales pour l'engagement à ce niveau.	**collèges** (AEC) pour les points focaux politiques et opérationnels du FEM afin de discuter de la programmation et de la stratégie du FEM. Les orientations de programmation du FEM-6 mettent l'accent sur le soutien aux synergies/intégrations qui combinent des politiques, des technologies et des pratiques de gestion présentant un potentiel important d'atténuation et de résilience. **La stratégie d'atténuation du changement climatique FEM-6** vise à renforcer les synergies entre les domaines d'intervention et à **la complémentarité avec d'autres options de financement climatique, y compris le GCF**.	**PANA et les CDN prévues**. La **Stratégie de programmation du FEM sur l'adaptation au changement climatique pour le LDCF et le SCCF pour la période 2014-2018** vise à : (a) Intégrer l'ACC dans les politiques pertinentes ; (b) Développer les synergies entre les ACC et d'autres domaines d'intervention du FEM. Le SCCF financera des activités, des programmes et des mesures liés au changement climatique qui sont **complémentaires** à ceux financés dans le cadre du domaine d'intervention sur le changement climatique du FEM-TF (Trust Fund) et par d'autres sources bilatérales et multilatérales.	**directives** imposent le financement de projets et programmes d'adaptation concrets qui soient **dirigés par les pays** et basés sur les **besoins, les points de vue et les priorités** des Parties éligibles. Ces projets et programmes doivent également prendre en compte **les priorités nationales**. Lors de l'évaluation des propositions de projets et de programmes, le Conseil d'administration du Fonds pour l'adaptation doit tenir compte de la **cohérence avec les stratégies nationales de développement durable** et d'autres politiques. L'idée est de passer à une **approche programmatique**, et d'**éviter les**	nt le potentiel d'investissement des pays éligibles intéressés pour répondre aux critères d'investissement du CTF. Lorsqu'il existe une adéquation potentielle, les BMD procèdent à un exercice conjoint associant d'autres partenaires de développement concernés. Le Comité du Fonds fiduciaire du CTF examine le plan d'investissement en vue d'approuver une enveloppe de ressources autorisant les BMD	SCF conviennent des projets pilotes nationaux ou régionaux et des critères de sélection des pays. Les CIF-UA, à travers les BMD, informent les pays et les invitent à exprimer leur intérêt. **Phase de programmation.** Les sous-comités du SCF approuvent le plan d'investissement ; des propositions d'investissement et de financement sont élaborées ; un sous-comité du SCF approuve le financement des investissements et d'autres propositions.

					doublons avec d'autres sources de financement.	désignées à procéder à l'élaboration et à la préparation d'opérations d'investissement individuelles pour le cofinancement du CTF.	
Aide à la préparation de projet							
Soutien de la préparation du projet	Domaine d'activité de préparation 4 pour soutenir le développement du pipeline - PPF (plafonné à 1,5 million de dollars US par demande)	Subventions pour la préparation de projet pour développer des propositions à partir de concepts	Subventions pour la préparation de projet pour développer des propositions à partir de concepts	Subventions pour la préparation de projet pour développer des propositions à partir de concepts	Subventions pour la préparation de projet (30 000 USD + 15 000 USD pour une évaluation technique si nécessaire). Pour les projets régionaux, jusqu'à 100 000 USD.	Financement pour l'élaboration de plans d'investissement et la préparation de projets.	
Activités financées							
Focalisation thématique	• Adaptation • Atténuation	• Atténuation • Renforcement des capacités	• Adaptation	• Adaptation • Transfert de technologie	• Adaptation	• Atténuation	• Adaptation • Atténuation
Domaines de résultats d'atténuation	• Accès à l'énergie et production d'électricité • Transport à faibles émissions • Bâtiment, villes et industries et appareils électroménagers	• Efficacité énergétique • Énergie renouvelable • Puissance • Villes et transports • Forêts • Agriculture • Fabrication • Déchets	Aucun	• Énergie • Transports • Industrie • Agriculture • Gestion forestière • Gestion des déchets	Aucun	• Énergie renouvelable • Efficacité énergétique • Transports durables	• Énergie renouvelable • Forêts et paysages

	• Foresterie et utilisation des terres						
Domaines de résultats d'adaptation	• Personnes et communautés les plus vulnérables • Santé et bien-être, et sécurité alimentaire et hydrique • Infrastructures et environnement bâti • Écosystème et services écosystémiques	Ne s'applique pas	• Ressources en eau • Sécurité alimentaire et agriculture • Santé • Préparation aux catastrophes et gestion des risques • Gestion et infrastructure des zones côtières • Gestion des ressources naturelles • Adaptation à base communautaire	• Mise en œuvre du PANA • Gestion des ressources en eau • Gestion des terres • Agriculture • Santé • Développement des infrastructures • Écosystèmes fragiles, • Soutien au renforcement des capacités, notamment institutionnelles • Transfert de technologie • Renforcement des capacités • Diversification économique	• Sécurité alimentaire • Agriculture • Gestion de l'eau • Gestion du littoral • Multi-secteurs • Développement rural • Réduction des risques de catastrophe • Forêts		• Agriculture et gestion du paysage • Gestion de l'eau • Infrastructure • Systèmes d'information climatique et gestion des risques de catastrophe

Instruments financiers disponibles	• Subventions • Prêts concessionnels • Apport en capital • Garanties et autres instruments de réduction des risques	• Subventions - Programme non subventionné uniquement • Prêts concessionnels • Apports en capital • Garanties et autres instruments de réduction des risques	Subventions	Subventions	Subventions	• Subventions • Prêts concessionnels • Apports en capital • Garanties et autres instruments de réduction des risques Financements en monnaie locale	• Subventions • Prêts concessionnels • Apport en capital • Garanties et autres instruments de réduction des risques
Participation du secteur privé							
Modalités de participation	Oui. Facilité dédiée au secteur privé et groupe consultatif du secteur privé. Accréditation également prévue des acteurs du secteur privé et des entités travaillant avec le secteur privé	Oui (via le programme pilote non subventionné)	Le LDCF et le SCCF ont associé le secteur privé, comme indiqué dans le rapport de suivi annuel de ces deux Fonds. La stratégie de programmation du LDCF et du SCCF comprend des dispositions sur le secteur privé.		Pas d'accent principal sur la participation du secteur privé, bien qu'une telle participation ait pu être observée ; les projets reflètent des apports en nature et parallèles d'entités du secteur privé	2,3 milliards de dollars US (soit près de 30 % des 8,3 milliards de dollars US de financement total des CIF) ont été alloués à des projets et programmes visant à stimuler la participation du secteur privé, dont 1,7 milliard de dollars US pour des projets du secteur privé spécifiés dans les plans d'investissement des CIF et environ 640 millions de dollars US à des installations spécifiques du secteur privé pour atteindre l'échelle et la vitesse en réponse à la demande du marché, dont 465 millions de dollars US alloués par le biais des programmes du CTF dédiés au secteur privé	

Ciblage des destinataires	Tous les pays en développement parties à la CCNUCC (140 AND/PF enregistrés)	Pays en développement parties aux conventions que sert le FEM, ou qui sont éligibles pour recevoir un financement de la Banque mondiale (BIRD ou IDA) ou une assistance technique du PNUD	Pays les moins avancés (PMA)	Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC, en accordant la priorité aux pays vulnérables d'Afrique, d'Asie et aux PEID	Pays en développement parties au Protocole de Kyoto, particulièrement vulnérables au changement climatique	Pays en développement éligibles à l'Assistance officielle au développement (AOD) avec des programmes de BMD actifs	FIP et PPCR : pays en développement éligibles à l'APD avec des programmes actifs des BMD SREP : pays à faible revenu éligibles au financement concessionnel des BMD (c'est-à-dire IDA ou banque régionale de développement) avec des programmes BMD actifs
Projets	(1)		(2)		(3)	(4)	(5)
Financement approuvé (en milliards de dollars US)	2,24 USD	2,54 USD	1,16 USD	0,348 USD	0,42 USD	4,92 USD	1,65 USD
Projets approuvés	43	379	248	76	63	102	114
Pays avec des projets approuvés	64	137	51	79	55	24	36
Cofinancement (milliards de dollars US)	7,32 USD	24,7 USD	4,75 USD	2,62 USD	-	46 USD	5,4 USD
Ratio de cofinancement	1:2.27	1:9.7	1:4.1	1:7.5	-	1:9.5	1:3.3
Données rapportées	Avril 2017	Juin 2016	Mai 2017	Mai 2017	Mai 2017	Décembre 2016	Décembre 2016

Taille du projet/programme	Micro (jusqu'à 10 millions de dollars US) Petit (10 USD à 50 millions de dollars US) Moyen (50 à 250 millions de dollars US) Grand (plus de 250 millions de dollars US)	Activités habilitantes (jusqu'à 10 millions USD) (6) Moyen (MSP) (jusqu'à 2 millions USD) - Pleine grandeur (PSF) (plus de 2 millions USD) - Accès direct pour les Exercices de formulation du portefeuille national (NPFE) et les rapports de convention - Approches programmatiques (AP)	Moyen (MSP) (jusqu'à 2 millions USD) - Pleine grandeur (PSF) (plus de 2 millions USD) - Activités habilitantes - Approches programmatiques (AP)	Moyen (MSP) (jusqu'à 1 million USD) - Pleine grandeur (PSF) (plus de 1 million de USD) - Approches programmatiques (AP)	Petite taille (jusqu'à 1 million USD) - Taille régulière (plus de 1 million USD) - Projets régionaux jusqu'à 14 millions USD	Financement moyen par projet : 48,2 millions USD	Financement moyen par projet : 11,1 à 16,5 millions USD
Approche pour les mesures de sauvegarde environnementale et sociale							

SES	• Exigence d'accréditation • Évaluation /devoir de diligence de deuxième niveau des propositions de financement • Surveillance & reddition de comptes • Politique de l'IFC • Traitement accéléré des entités depuis les FA	La politique énonce les principes concernant les mesures de sauvegarde sociale et environnementale que le FEM doit appliquer aux opérations qu'il finance. Évaluation des agences de projet du FEM et évaluation des agences existantes du FEM conformément aux 8 principes et en tenant compte de l'avantage comparatif de chaque agence. Pas d'examen au niveau du Secrétariat du FEM de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde projet par projet Politique de la Banque mondiale • La politique du FEM requiert qu'il soit démontré que l'Agence partenaire a mis en place des politiques et des systèmes pertinents, et possède une capacité institutionnelle suffisante.	- Exigence d'accréditation - Évaluation/devoir de diligence de deuxième niveau du financement - La déclaration de politique générale exige des entités de mise en œuvre qu'elles adoptent un SGES adapté à la portée et à la gravité potentielles des risques environnementaux et sociaux inhérents à la conception du projet/programme. - Surveillance & reddition de comptes	Application des politiques respectives des partenaires BMD
Systèmes fiduciaires et de suivi, politiques de sauvegarde et systèmes de suivi				
Politique fiduciaire et de sauvegarde	• Normes fiduciaires et de sauvegarde provisoires du GCF (application des normes de performance de l'IFC) • Politique et plan d'action de genre • Mandat pour l'élaboration d'une politique en faveur des populations	• Politique environnementale et sociale du FEM • Normes fiduciaires du FEM • Plan d'action du FEM pour l'égalité des sexes et politique d'intégration de la dimension de genre • Politique relative aux peuples autochtones	• Politique environnemental e et sociale du FA • Normes fiduciaires du FA • Politique et plan d'action de genre • Transparence, pouvoirs d'auto-enquête et mesures de lutte contre la corruption	• Application des normes fiduciaires et des politiques de sauvegarde de chaque partenaire BMD • Plan d'action des CIF sur le genre (phases 1 & 2)

	autochtones			
Systèmes de suivi	• Accréditation : auto-rapport annuel sur la conformité des systèmes aux normes et aux garanties de sauvegarde. Le Secrétariat effectue un examen à mi-parcours et tout examen ponctuel de conformité • Activités : états financiers trimestriels, rapports d'avancement semestriels et évaluations à mi-parcours et finales. Suivi participatif encouragé • Contrôles ponctuels : le GCF peut effectuer	• Rapports annuels des agences • Examen à mi-parcours dirigé par l'Agence des projets de grande envergure • Évaluations finales des projets/programmes menées par les agences, qui doivent faire l'objet d'un examen indépendant. • Le Bureau d'évaluation indépendant jouant un rôle central dans les évaluations de plus d'une agence du FEM.	Performance annuelle du projet. Projets réguliers soumis à des évaluations à mi-parcours et finales. Les évaluations finales doivent être menées par un enquêteur indépendant choisi par l'entité. L'évaluation d'un projet à petite échelle pourra être jugée nécessaire. Le Conseil peut effectuer des examens ou des évaluations indépendants des projets et programmes s'il le juge nécessaire.	• Application du cadre de résultats approuvé par les organes directeurs des CIF et du Guide méthodologique de suivi et de rapport élaboré pour chaque programme. Indicateurs de base des CIF collectés et présentés dans le rapport annuel sur les résultats (informations fournies par les pays bénéficiaires et les BMD). • Application du système de suivi et d'évaluation de projets de chaque BMD. • Les BMD dirigent les examens à mi-parcours et les rapports d'achèvement. • L'Initiative d'évaluation et d'apprentissage des FIC permet des évaluations et des études (thématiques, sectorielles, stratégiques, etc.)

	des contrôles ponctuels en utilisant un système basé sur les risques						
Administration							

Frais de l'entité chargée de la mise en œuvre (pourcentage)	Plafond des frais pour les subventions aux projets/programmes du secteur public : 9 % de la subvention) : • Micro < = 10 m) : 10 % • Petit (>10 m - < =50 m USD) : 9 % • Moyen (50 m et < =250 m) : 7 %. • Grand (>=250 m) : 7 % Projets du secteur privé et du secteur public sous forme de prêts concessionnels sans subvention décidés au cas par cas	Projets (% de subvention) • < 10 millions de dollars US : 9,5 % • >10 m USD : 9 % Programmes : • Approuvé par le Conseil d'administration : 8 % • Approuvé par d'autres agences : 9 % • Programme de petites subventions : 4 % Moyenne : 7,18 %	Moyenne : 8,81 %	Moyenne : 8,82 %	Plafond : 8,5 % Moyenne : 7,3 %	Plafond des subventions de projet : 5 % du montant de la subvention Prêts et garanties du secteur public : • 0,18 sur une base semestrielle, ou • 0,45 à l'avance Projets du secteur privé déterminés au cas par cas : • Le plus bas 0,68 • Le plus haut : 5,67 Moyenne globale : 0,66	Négocié au cas par cas : • Le plus bas : 0,5 • Le plus élevé : 30,6 • Moyenne : 4,02

* Tableau adapté d'Amerasinghe, N. *et al* (2017). « L'avenir des fonds. Exploration de l'architecture du financement climatique multilatéral ». World Resources Institute, avec des informations supplémentaires tirées de documents publics et de publications récentes.

** Le tableau ne prend pas en compte l'Initiative de renforcement des capacités du FEM pour la transparence (CBIT) récemment lancée. L'Accord de Paris a demandé au FEM de soutenir la mise en place du CBIT par le biais de contributions volontaires durant le FEM-6 et les cycles subséquents de reconstitution du Fonds. Le tableau ne reflète pas tous les détails pertinents du CBIT car ils sont en cours de mise en œuvre, et le travail du FEM sur le renforcement des capacités en matière de transparence est examiné à l'annexe II du Cadre opérationnel en ce qui concerne le niveau d'activité.

Abréviations : FA = Fonds d'adaptation, CIF = Fonds d'investissement climatique, GCF = Fonds vert pour le climat, FEM = Fonds pour l'environnement mondial, IFC = International

Finance Corporation (Société financière internationale) , PMA = Pays le moins avancé, LDCF = Fonds du FEM pour les pays les moins avancés, BMD = Banque multilatérale de développement, MIE = Entité d'exécution multilatérale, PAN = Plan d'adaptation national, PANA = Programme d'action national d'adaptation, NIE = Entité d'exécution nationale, APD = Aide publique au développement, RIE = Entité d'exécution régionale, SCCF = Fonds spécial du FEM pour le changement climatique, PEID = Petits États insulaires en développement, CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

This document was translated from English. The English version of this document shall be the authoritative version of this document for all purposes. In the event of a conflict between the English version and any translation of this document, the English version shall prevail.

Ce document a été traduit de l'anglais. La version anglaise du présent document est la version qui fait foi à toutes fins utiles. En cas de divergence entre la version en anglais et toute version traduite de ce document, c'est la version originale en anglais qui prévaudra.


GREEN
CLIMATE
FUND